

IMPOTS, DETTE (publique) et AUDIT CITOYEN

Avec le suffrage universel, l'impôt progressif sur le revenu est un des emblèmes de l'égalité républicaine. L'un et l'autre sont attaqués.

L'un avec le vote électronique (décrets Sarkozy) où l'on dépouille le citoyen de son droit de contrôle avec, en plus, l'installation d'une possibilité de fraude.

L'autre avec la démolition d'un principe essentiel de la République Française : chacun assure le fonctionnement du pays en fonction de sa capacité contributive.

Riche ou pauvre, chacun a droit, selon ses besoins, à l'accès gratuit ou au moindre coût aux biens publics. **Chaque citoyen, riche ou pauvre, a un devoir de financement selon ses moyens.**

L'impôt progressif finance la solidarité nationale.

Le système français est faiblement redistributif en raison du poids de la T.V.A. et de la Taxe sur les Produits Pétroliers (T.I.P.P.) où chacun, riche ou pauvre, paie la même chose à consommation égale. C'est l'exemple même d'impôt injuste !

Recette fiscale française : T.V.A. 51 %, T.I.P.P. 5,5 %, impôt sur les sociétés : 17 % ; impôt sur le revenu : 17 %. Le poids de l'impôt sur le revenu : 53 % au Danemark, 42 % aux Etats-Unis, 30 % en Grande-Bretagne,... et seulement 17 % en France !

Impôt sur le bénéfice des sociétés : de 50 % on est passé, en moyenne, à 28 % pour les P.M.E. (et artisans ?), 18 % pour les grandes entreprises (hors CAC 40) et 8 % pour les entreprises du CAC 40. Plus vous êtes riches, moins vous payez.

L'abandon de la solidarité nationale s'est accéléré depuis 2007 : le taux d'imposition de la tranche de revenus la plus élevée est passé de 60 % à 40 %.

La « rupture », c'est un tombereau de milliards d'euros déversé sur les privilégiés (paquet fiscal, bouclier fiscal, crédit d'impôt, etc...).

Un système illégitime, de plus en plus lourd, s'est mis en place
et viole le principe d'égalité de la République Française.

LA DETTE PUBLIQUE est une « arnaque » de plus en plus importante.

Les ménages les plus riches bénéficient d'allègements fiscaux sur les impôts des revenus, sur le patrimoine et les revenus de ce dernier. Ils dégagent ainsi des capitaux qu'ils peuvent prêter à l'Etat qui en a justement besoin à cause de ces allègements fiscaux. L'Etat (nous) leur verse des intérêts pour ces prêts. Les riches touchent un double « dividende » : moins d'impôt

et plus de rente !

La dette publique est inacceptable. C'est un transfert financier de la grande masse de la population, les plus pauvres vers les plus riches. Ce sont les plus pauvres qui, à travers la fiscalité, payent les intérêts de la dette et ce sont eux qui en subissent les conséquences avec la réduction des dépenses publiques.

C'est-à-dire privatisation des services publics, fermeture d'hôpitaux et suppression de services et de personnel, suppression de personnel « fonctionnaires » dans beaucoup de secteurs, atteintes à la protection sociale, déremboursement médicaux, chômage, recul de l'âge de la retraite, blocage des salaires, etc...

La dette publique, c'est 1 700 milliards d'euros en 2011.

Les intérêts de la dette, c'est 50 milliards d'euros en 2011,

en passe de devenir le 1^{er} poste du budget français.

La dette est triplement illégitime : elle est le produit des cadeaux fiscaux fait aux riches, de la crise financière dont ils sont responsables et du recours aux marchés financiers dont ils font partie.

Pour se sortir du piège de la dette, il faut mettre fin à l'emprise des marchés financiers :

remplacer les agences de notation (au service des banques) par un conseil citoyen de surveillance ; annuler, au moins partiellement, la dette avec un audit citoyen qui déterminera la fraction à annuler et les acteurs concernés par cette annulation.

Il faut une autre politique monétaire et une réforme fiscale très importante
qui donne des moyens à l'action publique.

Une telle rupture ne sera possible que si les peuples s'en mêlent et imposent,
par leurs mobilisations, des solutions à la mesure de la situation.